



Le propriétaire tarde à faire l'état des lieux sortant.

Par **eldenne**, le **30/06/2011 à 12:19**

Bonjour,

Nous avons déménagé le 1er mai. Les clés ont été rendues (l'originale et le double) car le propriétaire souhaitait, de temps en temps, se rendre dans la maison vide après notre départ. Nous pensions faire l'état des lieux sortant rapidement après, mais presque deux mois plus tard, toujours rien. De son côté, le propriétaire réclame que nous prenions en charge le remplacement d'une ou plusieurs tapisserie touchées par la moisissure (La maison est mal isolée). Nous sommes contre, car cette demande a été faite après notre départ. Avons-nous raison de nous y opposer ? Ou doit-on faire ce qu'il demande ? De plus, il ne nous a toujours pas rendu la caution...

Par **mimi493**, le **30/06/2011 à 12:49**

Le 1er juillet, sans remboursement du dépôt de garantie, vous envoyez une LRAR de mise en demeure pour ce remboursement, qu'à défaut vous vous adresserez au tribunal de proximité.

en l'absence d'EDL de sortie, le locataire a rendu le logement en bon état des réparations locatives, sauf preuves du contraire.

Par **cocotte1003**, le **30/06/2011 à 14:08**

Bonjour, vous dites avoir quitté le logement le 01 mai est ce la date de fin de préavis ?
cordialement

Par **mimi493**, le **30/06/2011 à 14:51**

Peu importe, il a rendu les clefs et le dépôt de garantie se rend 2 mois après la remise des clefs

Par **eldenne**, le **01/07/2011 à 10:57**

Oui, la fin du préavis est passée.

Donc, si j'ai bien compris, dès lors où nous avons restitué les clés, qu'il y ai ou non un état des lieux, le logement a été rendu en bon état ? Si deux tapisseries sont aujourd'hui touchée par la moisissure (**dont une qui a été en partie arrachée par le propriétaire afin de nous "obliger" à la changer**), on peut donc considérer qu'elles sont devenues ainsi après notre départ ? En est-il de même pour le jardin car, bien évidemment, deux mois après notre déménagement, il a fortement besoin d'un entretiens.

Par **mimi493**, le **01/07/2011 à 11:52**

C'est long, deux mois après le départ pour faire un EDL, donc exigez le remboursement et sinon, allez au TP

Par **eldenne**, le **01/07/2011 à 13:03**

Merci beaucoup pour vos réponses !